



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.03.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres
en exercice : 14
Nombre de Membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Natacha SALLE.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE.

Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations et organismes : attributions 2025 suite

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°25.01.11 en date du 19 mars 2025, une subvention d'un montant de 1500 € a été attribuée pour soutenir dans ses actions l'association Tree2forest.

Or, il ressort des informations portées à la connaissance de la commune de la Salle les Alpes que les conditions ayant justifié l'attribution de cette subvention ne sont plus réunies. En effet, l'association ne justifie plus d'un besoin de financement dans le cadre prévu. Il est proposé de retirer ladite subvention, celle-ci devenant sans objet au regard de la situation actuelle, conformément au principe de bonne gestion des finances publiques.

AR Prefecture

005-210501615-20250625-250302-DE
Reçu le 01/07/2025

~~Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques sociales de proximité, et que les besoins constatés en cours d'exercice 2025 sont supérieurs aux prévisions initiales, en particulier sur les dépenses liées à la publicité, publications et relations publiques.~~

Considérant qu'il convient, afin de permettre au CCAS d'assurer pleinement ses missions, d'abonder la subvention de fonctionnement initialement allouée,

Il est proposé au Conseil Municipal de la Commune de la Salle Alpes de procéder à une dotation complémentaire au CCAS d'un montant de **1 600 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

➤ **ATTRIBUE** les subventions suivantes

Organismes ou Associations	Attributions 2025
C.C.A.S.	1 600 €
<i>article 657363</i>	1 600 €
Tree2forest	- 1 500 €
<i>article 6574</i>	-1 500 €

Etant précisé que la somme nécessaire est inscrite au budget primitif 2025 par décision modificative n°1 aux articles 657363 et 6574.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Paul FIGVED